

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE
(Haute-Vienne)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
--

L'an deux mil treize, le six juin à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle des expositions d'Eymoutiers

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 28 mai 2013

Présents : Ballot M, Biron J, Bouby F, Buxeraud H, Chadelaud M, Coly G, Riboulet J (représente Daude C), Dolley A, Cluzel M (remplace Dupont M.), Faye JP, Hanicot J, Kocir C (remplace Lissandre A.), Menucelli T, Maunoury F (remplace Merliaud C), Lacouturiere B, Moutarde N, Sudron F (remplace Pasquet R) , Perducat D, Pons G, Royer G, Besse G (remplace Serru D), Serru MC, Tessier MC, Vignon F, Werthmann G.

Absents excusés : Bataille JL, Gane I, Merliaud Christian, Pasquet R, Perigaud C, Serru D, Meunier JP, De Lagausie C.

Suppléants non votants : Alcolea J, Nicolas JC.

Validation du choix des entreprises relatif à l'agrandissement de Piccolo

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire les différentes propositions reçues de la part des entreprises (tableau ci-joint) suite à la consultation effectuée dans le cadre de l'article 28 du Code des Marchés Publics (marché à procédure adaptée)

Suite aux deux commissions d'appel d'offres qui se sont réunies les 04 avril et 23 mai 2013, il est proposé au Conseil Communautaire de valider le choix des entreprises retenues.

Lot n°1 : Gros Œuvre - VRD

L'entreprise retenue est la SARL PAQUET pour un montant de 34 878,35€ HT

Lot n°2 : Charpente – Couverture - Ossature bois

L'entreprise retenue est GEAX pour un montant de 73 946,05€ HT

Lot n°3 : Menuiseries extérieures et intérieures bois

L'entreprise retenue est Naudon Mathé pour un montant de 28 109,50€ HT

Lot n°4 : Cloisons seiches – Isolation

L'entreprise retenue est AVS SA pour un montant de 11 585,04€ HT

Lot n°5 : Carrelage – faïence

L'entreprise retenue est MESMIN pour un montant de 7734,09€ HT

Lot n°6 : Revêtements de sols

L'entreprise retenue est BAMASOL pour un montant de 15 321€ HT

Lot n°7 : Peinture

L'entreprise retenue est GUYONNAUD pour un montant de 15 003,88€ HT

Lot n°8 : Chauffage – ventilation – Plomberie – Sanitaires

L'entreprise retenue est AVS SA pour un montant de 24 463,26€ HT

Lot n°9 : Électricité

L'entreprise retenue est CEGELEC pour un montant de 12 010€ HT

Le montant global des 9 lots est de **223 051,17€ HT**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le choix des entreprises comme figurant ci dessus.

Pour copie conforme :
Le 13 juin 2013
Le Président